# Les verbes d'opinion et la modalisation en français: état des lieux et perspectives

# モダリティ論からみたフランス語の思考動詞研究の 歴史的概要と展望

Simon Tuchais

Croire や penser などのフランス語の思考動詞が発話の中でよく特別な 役割を果たすことがしばしば指摘されているが、その役割がモダリティと の関連で説明されることが多い。本稿の目的はフランス語の思考動詞に関 する先行研究を検討し、現状に至った変遷を明らかにすることである。さ らに、その検討にもとづき、思考動詞によるモダリティマーカーの定義を 提案する。

先行研究の検討で明らかになるのは、もともと異なっている二つのアプ ローチが合流したことである。ひとつめは、Bally のモダリティ論に由来 するものであり、モダリティの定義にもとづいてそのマーカーとして思 考動詞を扱うという、名義論的といえるアプローチである。ふたつめは 思考動詞を含むいくつかの動詞の特別な振る舞いを指摘した Urmson や Benveniste の研究に由来し、それらの統語論的・発話論的な特徴を考察 するアプローチである。後者は様々な理論的枠組みで発展し、最終的にモ ダリティと関連付けられた。

### 0. Introduction

Il est désormais courant de considérer que des verbes comme croire ou penser jouent dans certaines circonstances un rôle particulier dans l'énoncé, que l'on peut décrire en terme de modalisation. La présente étude se propose d'examiner comment les verbes de ce type, que l'on peut appeler verbes d'opinion, ont été jusqu'à présent étudiés sous cet

angle. Nous partirons d'une définition volontairement vague des verbes d'opinion comme verbes régissant une complétive dont le contenu est le résultat d'un jugement du sujet, notre but étant précisément de revenir sur les différentes approches qui ont conduit, comme on va le voir, à les ranger au sein d'ensembles assez variés, afin d'esquisser pour finir les contours d'une classe cohérente de modalisateurs formés à partir de ces verbes. Concrètement, nous nous intéresserons aux études traitant plus ou moins directement des principaux représentants de cette catégorie, croire, penser, trouver, tout en essayant de retracer l'évolution des analyses qui en ont été faites en lien avec l'évolution des notions de modalité et de modalisation.

Nous montrerons que cette histoire a suivi deux voies distinctes qui ont fini par se rejoindre. La première part d'une certaine conception de la modalité qui conduit à aborder l'étude de ces verbes dans ce cadre. La seconde part de l'observation d'un certain nombre de propriétés syntaxico-énonciatives de ces verbes, propriétés mises en relation avec le rôle sémantique qu'ils jouent dans l'énoncé.

L'histoire des études de ce type de verbes en français étant étroitement liée à celles de leurs équivalents en anglais, nous serons amenés à aborder également ces dernières.

## 1. Les verbes d'opinion comme « verbes modaux »

C'est dans le cadre d'une théorie de la modalité que Bally (1942, 1950¹) aborde les constructions du type *je crois (que)*, qui en sont pour lui l'expression la plus explicite. Partant de l'affirmation que « la phrase est l'expression la plus simple possible de la communication d'une pensée », et que « penser, c'est réagir à une représentation » (Bally 1950, p. 35), il conclut que la « phrase explicite » (c'est-à-dire la « forme la plus

<sup>1</sup> Les citations ci-dessous renvoient à la troisième édition, de 1950 (identique à la deuxième), la première datant de 1932.

logique que puisse revêtir la communication de la pensée » p. 36) aura donc deux partie, l'une correspondant à la représentation, le dictum, l'autre, « l'expression de la modalité », le modus constitué d'un « verbe modal » et de son sujet, correspondant à la réaction vis-à-vis de cette représentation (id. p.36). Il donne ainsi comme exemple de « phrase explicite » la phrase suivante, dans laquelle je crois est le modus et cet accusé est innocent le dictum :

## (1) Je crois que cet accusé est innocent.

Le verbe croire est ici représentatif d'un certain type de réaction du sujet modal vis-à-vis de la représentation exprimée dans la complétive, de l'ordre du jugement (d'autres types de verbes modaux pouvant exprimer un sentiment ou une volonté).

La conception de la modalité développée par Roulet (1979, 1993) s'inscrit sur de nombreux points dans la lignée de celle de Bally, notamment concernant le rôle que jouent les verbes comme penser ou croire dans l'expression des « modalités explicites ». En effet, définissant la modalité comme la « trace de la prise en charge de la prédication par l'énonciateur » (Roulet 1979, p. 43), il distingue deux types de modalités selon que la trace de l'énonciateur est explicite en surface ou non : les « modalités explicites » que l'on peut observer en (2), et les « modalités implicites » que l'on observe en (3).

- (2) Je pense qu'elle rentrera jeudi.
- (3) Probablement qu'elle rentrera jeudi.

C'est à nouveau un verbe du type qui nous intéresse qui est d'emblée donné comme exemple de marqueur modal. Il faut par ailleurs signaler une différence importante avec Bally: pour Roulet, le verbe penser n'est modal qu'à la première personne, et pense dans (4) « n'est pas modal du tout » (ibid.).

## (4) Il pense qu'elle rentrera jeudi.

Cette position rejoint donc les différentes analyses soulignant l'asymétrie de la première personne que nous présenterons dans la partie suivante, mais il faut noter que chez Roulet, cette distinction n'est pas due à l'observation d'une différence de comportement syntactico-sémantique (comme ce sera le cas ci-dessous), mais à l'application de sa définition de la modalité comme trace de l'énonciateur.

Approfondissant ces conceptions, Roulet (1993) propose la notion de « modalisateur propositionnel », entendue comme « marque du point de vue de l'énonciateur portant sur l'ensemble d'une proposition » (Roulet 1993, p. 29) et cite comme exemple je crois / je pense / il me semble que (modalisateurs explicites) à côté de peut-être, heureusement, ou du verbe devoir (modalisateurs implicites).

## 2. La double lecture et la construction en incise

Parallèlement aux études mentionnées dans la section précédente, qui partent d'une certaine conception de la modalité et listent certains verbes d'attitude propositionnelle parmi les formes exprimant cette catégorie sémantique, dans une démarche que l'on peut donc qualifier d'onomasiologique, de nombreux auteurs adoptent la démarche inverse, partant de l'observation du comportement particulier de ces verbes sur le plan syntaxique — la possibilité de la construction en incise —, pour le mettre en relation avec des propriétés sémantico-énonciatives, liées à la possibilité d'une double lecture — ce qu'il est convenu d'appeler « lecture descriptive » et « lecture transparente ». Ce type d'analyses, remontant aux années cinquante, sera développé dans divers cadres théoriques, et certaines études finiront par faire le lien entre ces phénomènes et la modalisation.

## 2.1 Les verbes parenthétiques en anglais

On peut attribuer à Urmson (1952)<sup>2</sup> la découverte d'une classe de verbes anglais présentant un comportement syntaxique particulier et remplissant une fonction particulière sur le plan sémantique au sein de l'énoncé, parmi lesquels on retrouve des verbes comme think ou believe. Parmi l'ensemble des verbes anglais qui ne s'emploient ordinairement pas au présent continu, et dont la forme de présent simple renvoie au moment de l'énonciation, Urmson observe qu'un certain nombre de verbes régissant une proposition complétive ont la possibilité d'être insérés dans celle-ci en incise, ou de lui être postposés. Il donne notamment les exemples suivants :

- (5) I suppose that your house is very old.
- (5') Your house is, I suppose, very old.
- (5") Your house is very old, I suppose.

Il appelle « verbes parenthétiques » les verbes qui, à la première personne du présent simple, admettent ces trois constructions, précisant qu'ils peuvent avoir un « emploi parenthétique » (lorsque le changement de construction est possible sans changement de sens, et quelle que soit la place du verbe), et un emploi non-parenthétique (« emploi descriptif »). Les verbes correspondant à cette définition sont en anglais très variés, et dépassent ce que l'on entend ordinairement par « verbe d'opinion » : il cite notamment comme exemple *know*, believe, deduce, rejoice, regret, conclude, guess, expect, admit, predict.

La caractéristique de ces verbes dans leur emploi parenthétique est qu'ils impliquent que p soit vrai pour le locuteur (« implied claim to truth » p. 483), certains verbes ayant justement pour fonction de nuancer cette prétention à la vérité : « the whole point of some parenthetical verbs is to modify or to weaken the claim to truth which would be implied by a simple assertion of  $p \gg (p. 484)$ . C'est le contenu

<sup>2</sup> Cet article a été republié à l'identique en 1963 dans C. E. Caton (ed) Philosophy and Ordinary Language, Urbana, University of Illinois Press, 220-240.

de la complétive qui fait l'objet de l'assertion (« the assertion proper is contained in the indicative clause », p. 495). Quant aux parenthétiques, « they are not part of the statement, nor additional statements » (p. 495): ils ne visent pas à décrire une activité ou un état psychologique, mais ne sont que des indications visant à aider l'interlocuteur à évaluer le contenu asserté. Urmson rapproche les verbes parenthétiques de ce que l'on appellera par la suite adverbes d'énonciation. Leur rôle est en effet de renseigner sur « the emotional significance, the logical relevance, and the reliability of our statements » (p. 484). Il souligne également la différence entre l'emploi à la première personne du singulier du présent et les autres emplois : si la construction en incise est également possible à d'autres personnes ou à d'autres temps, les parenthèses ainsi formées ne peuvent plus être rapprochées des adverbes d'énonciation, et elles n'impliquent pas que le contenu de la complétive soit vrai pour le locuteur.

La capacité de certains prédicats à être potposés à leur complétive ou insérés dans celle-ci ayant ainsi été mise en lumière par Urmson (1952), ainsi que par l'article de Bolinger (1968) sur ce qu'il appelle « main phrase postposing », un grand nombre d'études ont tenté de rendre compte de ce phénomène dans le cadre de la grammaire générative. On peut citer entre autres Jackendoff (1972), qui propose de traiter les parenthétiques comme des adverbes de phrase (Jackendoff 1972, p. 94-100), Ross (1973), qui suggère une règle de « sentence-lifting », ou Lakoff (1974), qui les traite en termes de « syntactic amalgam ». Les prédicats traités dans ces études dépassent cependant largement le cadre des verbes parenthétiques définis par Urmson, le phénomène de post-position concernant en anglais toutes sortes de prédicats, et si des expressions comme I think ou I believe sont souvent citées en exemple, le but n'est pas de montrer leur particularité. C'est même le cas d'Aijmer (1972), qui tente de centrer son propos sur les prédicats psychologiques admettant la construction parenthétique, affirmant en reformulant Urmson: « the function of the parenthetical I think, I believe, etc. is thus to express pragmatic qualification of a sentence » (Aijmer 1972, p. 58), mais consacre la plus grande partie de son chapitre sur les « parenthetical clauses » à l'examen de diverse hypothèses concernant la façon dont elles sont générées, étudiant pour cela un ensemble de prédicats beaucoup plus variés.

Dans un cadre théorique différent, celui de la grammaire fonctionnelle, Ziv (1985) traite également de verbes comme think ou believe parmi d'autres « parenthétiques », mais utilise ce terme dans un sens encore plus vaste, y incluant toutes les formes d'incises apportant un commentaire sur l'énoncé où elles sont insérées.

Les recherches sur ce type de verbes seront renouvelées par Hooper (1975) dans le cadre des études sur les "prédicats assertifs". Hooper propose un classement des différents types de prédicats ayant des propositions complétives en that comme sujet ou comme complément d'objet, chaque type étant caractérisé par un comportement syntaxique particulier qu'elle explique par ses propriétés sémantiques. Elle part pour cela des travaux de Kiparsky & Kiparsky (1970) distinguant les prédicats factifs et non-factifs, la principale différence étant que le contenu de la complétive est présupposé dans le premier cas tandis qu'il est asserté dans le second. Elle y ajoute une deuxième distinction, celle entre prédicats assertifs et non-assertifs, seuls les premiers admettant la construction parenthétique (qu'elle appelle « complement preposing » sans entrer dans le débat ayant occupé les générativistes sur la question de savoir si c'est la complétive qui est antéposé ou la principale qui est postposée). Elle obtient donc quatre groupes, parmi lesquels elle reserve l'appellation « assertifs » aux prédicats à la fois assertifs et non-factifs (les prédicats assertifs et factifs étant appelés « semifactifs »). Puis elle divise à nouveau les assertifs en « assertifs forts » et « assertifs faibles », parmi lesquels on retrouve des verbes comme think et believe. Cette dernière distinction se fait sur la base de plusieurs différences d'ordre syntaxique relatives aux question tags, à la négation, à la pronominalisation de la complétive, et aux constructions possibles

des complétives sujets. Sur le plan sémantique, ils se distinguent en ce qu'un énoncé comportant un assertif fort comporte deux assertions, celle du prédicat et celle de sa complétive, alors que seule la complétive est assertée dans le cas des assertifs faibles : ceux-ci voient dans leur lecture parenthétique³ leur contenu sémantique réduit, cette réduction se manifestant dans les phénomènes syntaxiques observés. Une autre caractéristique des assertifs faibles qui les distingue de tous les autres types de prédicats étudiés est qu'ils forment une classe fermée et sont en nombre limités. L'auteur cite comme exemple think, believe, suppose, expect, imagine, guess, seem, appear, figure.

# 2.2 Construction parenthétique et modalisation en français 2.2.1 Benveniste (1958)

A peu près à la même époque qu'Urmson, le comportement particulier de certains verbes introduisant une complétive et employés à la première personne du singulier et au présent a été signalé par Benveniste (1958). Il voit dans cette asymétrie l'une des manifestations de "la subjectivité dans le langage". Prenant l'exemple du verbe *croire*, il montre qu'un énoncé de la forme je crois que p ne vise pas à décrire la croyance du locuteur, mais à asserter p, ce qui n'est pas le cas à la troisième personne, il croit que p servant à décrire la croyance d'un tiers, mais ne pouvant en aucun cas être utilisé pour asserter p. Il observe ainsi que les verbes de ce type « échappent à la permanence du sens dans le changement des personnes » (Benveniste 1966 p. 263). Pour lui, c'est la proposition qui suit je crois que qui constitue "le véritable énoncé", le verbe introducteur n'étant qu'un "indicateur de subjectivité" (id. p. 264).

Il faut noter que Benveniste ne parle en aucun cas de modalité à

<sup>3</sup> Hooper reprend à Urmson la distinction entre lecture parenthétique et lecture nonparenthétique. Notons qu'en anglais la lecture parenthétique est possible pour certains verbes avec un sujet de troisième personne, la réduction sémantique n'étant pour Hooper que plus importante à la première personne.

propos de ces expressions. Il a en effet une conception étroite de la notion, qui ne concerne pour lui en français que des verbes comme pouvoir ou devoir et quelques autres verbes apparentés (Benveniste 1965, p. 187-188). La description qu'il fait de leur fonction, qui est selon lui de « caractériser l'attitude du locuteur vis-à-vis de l'énoncé qu'il profère » (Benveniste 1966 p. 264), rappelle cependant de façon frappante des définitions ultérieures et très répandues de la modalité<sup>4</sup>.

## 2.2.2 L'approche pragmatique

Récanati (1981, 1984) reprend ces analyses à la lumière des développements de la pragmatique. Il part de la question de « l'asymétrie de la première personne du présent », rapprochant Austin, qui observe ce phénomène à propos des verbes performatifs d'un côté, et Urmson et Benveniste qui le notent comme on l'a vu à propos des verbes parenthétiques ou des verbes d'attitude propositionnelle de l'autre. Tous ces verbes ont en effet pour point commun de présenter à cette forme la possibilité d'une double lecture, « descriptive » ou « non-descriptive ». Cependant, alors que la lecture non-descriptive entraîne toujours la « transparence » du verbe principal pour les derniers, ce n'est le cas que d'une partie des performatifs (ceux du type j'affirme que P). Examinant le rapport entre ces deux lectures, c'est-à-dire la question de l'ambiguïté de je V que P pour les verbes présentant ces deux types d'emploi, il rejette l'hypothèse structurale, selon laquelle cette ambiguïté serait due à une différence de structure entre je V que P1 (descriptif) et je V que P2 (transparent), le second ayant la même structure profonde que P, je V. Il s'agit au contraire pour lui d'une ambiguïté d'ordre pragmatique, liée à une implication conversationnelle (plus précisément dans le cas de je crois que P une « implication conversationnelle intermédiaire ») selon laquelle « asserter que la condition de sincérité d'un acte

<sup>4</sup> On pourra trouver une présentation de ces définitions dans Tuchais (2009). Pour n'en citer qu'une, Pottier (dir.) (1973) définit la modalité comme "l'attitude du locuteur par rapport à l'énoncé".

illocutionnaire est satisfaite revient à accomplir cet acte » (Récanati 1984 p. 338). De même, examinant ensuite le rapport entre  $je\ V\ que\ P2$  (lecture transparente) et  $P,\ je\ V$ , il voit dans la construction en incise « l'incidence syntaxique d'un processus pragmatique » (id. p. 344). Niant qu'il y ait un lien transformationnel entre les deux constructions, il voit dans le  $je\ V\ de\ P,\ je\ V\ une$  « expression adverbiale » (id. p. 348).

#### 2.2.3 Assertivité et modalisation

Borillo (1982) reprend la notion de verbe « assertif » présentée en 2.1 en la reliant explicitement à celle de « modalisation » : la proposition que ces verbes introduisent fait l'objet d'une assertion, mais la modalité épistémique qu'ils expriment affaiblit plus ou moins celle-ci, avec des nuances variables selon les verbes. Ceux-ci opèrent ainsi une modalisation qui « conduit à faire considérer la proposition comme vraie selon le point de vue du locuteur » (Borillo 1982, p. 33). Un certain nombre de caractéristiques syntaxiques et sémantiques rassemblent ces verbes en français : ils peuvent être construits avec que oui / non / si ; ils acceptent la « construction postposée » (id. p. 33); leur sémantisme renvoie à des processus cognitifs, perceptifs, ou énonciatifs ; la « question reprise » du type P, si ?/P, non ? porte non sur le verbe principal mais sur la complétive<sup>5</sup>. Une série d'autres tests permet de distinguer des sous-catégories au sein de cet ensembe : la possibilité d'employer le verbe seul sous la forme je V pour répondre à une interrogation totale, la transparence vis-à-vis de la négation, le jeu de la négation dans les constructions interrogatives postposées (de la forme p, tu V?). Les regroupements ainsi opérés permettent à l'auteur de distinguer en conclusion deux grands types de verbes : les « assertifs forts » (incluant les semi-factifs), représentés par savoir, renvoyant à la notion de connaissance, et les assertifs faibles, représentés par croire,

<sup>5</sup> L'inversion de polarité se fait donc par rapport à la complétive : on aura Je crois que non-P, si ? et non \*Je crois que non-P, non ?.

renvoyant à la notion de croyance, parmi lesquels on peut à nouveau distinguer les « verbes transparents » (je crois, je trouve, je pense, etc.) des autres (c'est probable, je suppose, je présume, etc.).

## 2.2.4 Usage direct et usage oblique

Dans un cadre théorique encore différent, celui de la logique vériconditionnelle, c'est à nouveau l'asymétrie de la première personne du présent que Martin (1987, 1988) met en avant dans son approche des verbes croire et penser. Martin (1987) traite le verbe croire comme un « opérateur logique » dans le cadre d'une logique épistémique fondée sur la notion d'« univers de croyance », l'univers de croyance d'un locuteur étant défini comme « l'ensemble des propositions par lui décidables » (Martin 1987, p. 35). Son analyse de l'opérateur croire part de l'opposition entre son « usage direct », à la première personne du présent de l'indicatif, et son « usage oblique », à d'autres personnes et/ou temps, la différence étant que dans le premier cas, un seul univers de croyance est évoqué, celui du locuteur, tandis que le second « implique deux univers de croyance, celui, évoqué, de la personne dont le locuteur décrit la croyance, et celui, sous-jacent, du locuteur lui-même. » (id. p. 54). Liée à la notion guillaumienne de « cinétisme » (en l'occurrence le « cinétisme du croire », id. p. 56), cette approche permet d'expliquer le fontionnement de croire comme opérateur, notamment par opposition à l'opérateur savoir, mais aussi, dans Martin (1988), d'expliquer certaines différences entre croire et penser.

On notera que la distinction entre usage direct et usage oblique ne recoupe pas celle évoquée précédemment entre lecture transparente et lecture descriptive (ou emploi parenthétique et emploi nonparenthétique dans les termes d'Urmson) : un verbe à la première personne du présent de l'indicatif peut en effet être soit transparent soit descriptif, mais quelle que soit la lecture, il s'agira toujours de l'usage direct dans la mesure où il n'implique qu'un seul univers de croyance.

Dans la continuité de Borillo (1982) et Martin (1987), on peut citer

l'étude de Vet (1994), qui examine la différence entre *croire* et *savoir* en utilisant la notion de « domaine de connaissance ». Il définit pour ce faire, en s'appuyant sur les analyses de ces deux auteurs, une classe « d'opérateurs énonciatifs » (qui « n'appartiennent pas à la partie assertée de l'énoncé » Vet 1994, p.58), parmi lesquels il range entre autres *je crois que, j'ai l'impression que, je suppose que*.

#### 2.2.5 La rection faible

La double lecture des verbes d'opinion a aussi été étudiée sous le terme de « rection faible » à la suite de Blanche-Benveniste (1989). Blanche-Benveniste part de la possibilité pour certains verbes régissant une complétive d'être placés soit en tête de phrase soit en incise. Cette caractéristique est partagée par les « verbes de discours direct » et par une classe de verbes qu'elle nomme « recteurs faibles » (certains verbes comme croire pouvant être employés comme recteurs faibles ou comme recteurs forts). Elle signale comme principale différence entre les recteurs faibles et les recteurs forts la possibilité pour ces derniers de voir leur complétive pronominalisée. Elle note également pour les recteurs faibles certaines restrictions de modalité, ainsi qu'une tendance à l'effacement du que à l'oral pour certains d'entre eux, comme je crois que. Ces caractéristiques rapprochent les recteurs faibles des « adverbes prédicatifs » comme heureusement que ou peut-être que, « les modalités et les valeurs énonciatives dont le verbe est le support » semblant « constituer l'essentiel de son sémantisme » (Blanche-Benveniste 1989, p. 67).

Apothéloz (2003) reprend la notion de « recteur faible » en adoptant la définition de Blanche-Benveniste (la doube possibilité de construction), et centre son propos sur les verbes *penser*, *croire*, et *trouver*. Les propriétés des recteurs faibles – non-pronominalisation de la complétive et érosion morphophonologique de *que* notées par Blanche-Benveniste, insensibilité à la négation et à l'interrogation, restriction de temps et de personnes, atopicalité (c'est la complétive qui constitue le topique discursif) – font de ceux-ci des « adverboïdes modaux », Apothéloz

faisant ainsi explicitement le lien entre rection faible et modalisation. Cependant, en plus de l'emploi comme lexème verbal de sens plein (recteur fort), et comme adverboïde modal épistémique, il relève un troisième emploi, qui habituellement n'est pas signalé ou est confondu avec le deuxième : je crois (que) peut être utilisé comme marqueur sociointeractionnel d'atténuation, afin notamment de « formuler une requête d'une façon socialement acceptable » (Apothéloz 2003 p. 253), emploi dans lequel il ne peut être paraphrasé par des adverbiaux épistémique comme à mon avis, comme c'est le cas dans le deuxième emploi.

Parmi les études se situant dans le cadre de la problématique de la rection faible et en terme de modalisation, on peut citer également Larrivée (2002), qui traite les construction du type je crois que P comme des « constructions modalisantes » et explique ce rôle en termes d'inférence pragmatique, et Andersen (1996) qui, faisant le lien entre les analyses d'Urmson, de Benveniste, et de Blanche-Benveniste, revient sur la question de la relation syntaxique entre le verbe recteur et la complétive en mettant l'accent sur des cas d'antéposition sans que en français oral, et propose de voir dans les verbes parenthétiques des marqueurs discursifs à rapprocher des adverbes modaux.

## 3. Verbes d'opinion et grammaticalisation

L'intérêt d'une approche diachronique des phénomènes présentés dans la section précédente avait été suggéré dès Récanati (1984). Pour expliquer qu'« à toute phrase du type P, je V correspond une phrase du type je V que P induisant P » sans recourir à l'hypothèse d'un lien transformationnel, il émet en effet l'hypothèse que « les incises pragmatiques sont entrées dans la langue à la suite d'un processus diachronique dont le point de départ est l'emploi régulier des structures du type je V que P pour induire P » (Récanati 1984, p. 352).

Avec le développement des études sur la grammaticalisation dans les années 1980, les phénomènes signalés dans la partie précédente n'ont pas manqué d'attirer l'attention des chercheurs. Nous ferons à nouveau un détour par l'anglais, langue dans laquelle la question se pose en des termes très proches. Elle a été abordée tout d'abord par Thompson & Mulac (1991), qui soutiennent que certaines séquences de la forme sujet + V comme I think sont des « locutions épistémiques » (« epistemic phrase ») résultant d'un processus de grammaticalisation (grammaticization), la construction parenthétique étant la preuve de cette grammaticalisation. Ils appuient leur démonstration sur des analyses de fréquence d'utilisation, celle-ci étant un facteur clé dans ce type d'évolution. Plus précisément, il s'agit d'un processus de réanalyse, les séquences sujet + V ayant été réanalysées par les locuteurs comme locutions épistémiques, ce qui leur permet d'apparaître dans diverses positions comme des adverbes épistémiques, « the periphrastic verb-subject combination I think becoming a single element behaving as a member of the grammatical category of adverb » (Thompson & Mulac 1991, p. 318). En d'autres termes, il s'agit de la réanalyse d'un élément régisseur en élément régi.

Aijmer (1997) revient sur cette question de la grammaticalisation de I think, devenu selon elle un marqueur de discours ou une particule modale (modal particle). Elle s'écarte de Thompson & Mulac en proposant d'y voir un processus de pragmaticalisation plutôt que de grammaticalisation, le critère distinctif étant celui de la vériconditionnalité (« truth-conditional criterion » Aijmer 1997, p. 3), qui ne concerne que les formes issues du second processus. Comme Thompson & Mulac, Aijmer passe en revue différents processus impliqués par la grammaticalisation et la pragmaticalisation cités dans les études spécialisées, comme ceux de specialization, layering, ou divergence (Thompson & Mulac 1991, p. 324-325, Aijmer 1997, p. 6). Aijmer signale également que le processus de pragmaticalisation est incomplet dans le cas de *I think* puisqu'il continue à pouvoir s'utiliser comme verbe pleinement régisseur. Des exemples de pidgins cités par Thompson & Mulac fournissent d'ailleurs des cas où le processus est arrivé à son terme, avec l'apparition d'un adverbe monomorphémique

[atin] glosé par « maybe »<sup>6</sup>.

En conclusion de son étude sur les « recteurs faibles » présentée cidessus, Apothéloz (2003) revient également sur cette question de la grammaticalisation. Cette notion désigne pour lui des « phénomènes variationnels impliquant les catégories grammaticales et renvoyant au changement diachronique », et est à distinguer de celle de « différentiel de grammaticité », désignant des « phénomènes variationnels impliquant les catégories grammaticales mais n'ayant pas de portée diachronique » (Apothéloz 2003, p. 259). Et il suggère que c'est de cette deuxième catégorie de phénomènes que relève la rection faible. Autrement dit, la « variation impliquant des rangs syntaxiques distincts » (ibid.) – verbes recteurs ou « adverboïdes » – que l'on observe avec ces verbes n'est pas due à une évolution diachronique<sup>7</sup>, mais est « intrinsèquement liée au sens des unités concernées et aux circonstances de leur emploi » (ibid.).

Quoi qu'il en soit des termes utilisés et du caractère diachronique ou non du phénomène, les expressions en questions sont plus « grammaticales », dans la mesure où elles ont perdu des caractéristiques de leur classe d'origine (variation en personne, en temps, négation...). On peut donc considérer qu'elle forment une classe propre, que l'on peut tenter de délimiter.

# 4. Définition d'une classe de modalisateurs et perspectives d'approfondissement

Les différents types d'approches présentés en 1 et 2 convergent, comme on l'a vu, pour mettre en lumière un emploi particulier

<sup>6</sup> C'est le cas en tok pisin, en bichelamar, et en pidgin des Salomon (Thompson & Mulac 1991, note 10.)

<sup>7</sup> Aijmer souligne de son côté la difficulté de vérifier dans les données l'évolution diachronique en anglais également : face à Thompson & Mulac (1991) qui voient dans l'effacement de that après I think une étape dans le processus de grammaticalisation. Aijmer (1997) cite une étude diachronique montrant que la construction sans that pourrait avoir été la construction non marquée en ancien anglais (Aijmer 1997, p.8).

des verbes d'opinion qu'il est maintenant courant d'appeler « modalisateur<sup>8</sup> », et qu'un certain nombre de critères permettent d'identifier. Cependant, les contours de la classe de verbes ainsi définis dans les études présentées dans les sections précédentes sont mouvants, la plupart ne citant que les plus courants, à commencer par je crois que, et parfois je pense que ou je trouve que. Approfondir cette étude suppose donc tout d'abord de définir une classe cohérente. On peut esquisser cette définition en proposant une liste de critères d'ordre à la fois syntaxiques, sémantiques, et énonciatifs : ils sont constitués autour d'un verbe (ou d'une locution verbale) conjugué au présent de l'indicatif (renvoyant au moment de l'énonciation) introduisant une proposition complétive; le sémantisme de ce verbe renvoie à une activité psychocognitive portant sur le contenu de la complétive ; ils contiennent un morphème de première personne renvoyant au siège de cette activité psychocognitive ; ils acceptent la construction postposée à la complétive et la construction en incise ; le contenu de la complétive est asserté par le locuteur (et non présupposé), le verbe introducteur luimême ne faisant pas l'objet d'une deuxième assertion - ce qui apparaît à travers un certains nombre de tests mentionés dans plusieurs études antérieures présentées ci-dessus. Répondent notamment à ces critères je crois (que), je pense (que), je trouve (que), il me semble (que), j'ai l'impression (que), j'estime (que), je considère (que), je suppose (que), j'imagine (que), pour citer les plus courant<sup>9</sup>. La fonction modalisatrice

<sup>8</sup> La possibilité de considérer ces expressions comme des modalisateurs dépend bien évidemment de la conception de la modalité et de la modalisation sur laquelle on s'appuie (cf. Tuchais 2009, Gosselin 2010, p.5-10). Une conception étroite de la modalité, réduite aux notions de possible et de nécessaire de la logique modale, ne permet en effet pas d'en rendre compte. C'est ainsi que Benveniste, qui a été comme on l'a vu l'un des premiers à noter le comportement particulier de ces verbes, ne parle pas à leur sujet de modalité, comme nous l'avons rappelé ci-dessus. Sans entrer dans ce débat, nous nous inscrirons ici dans le sens de l'évolution décrite ci-dessus, qui tend à mettre l'accent sur le rôle énonciatif lié aux caractéristiques sémantico-syntaxique de ces marqueurs, rôle que dans une conception large de la modalité on peut appeler modalisateur, au sens où ils ont pour fonction principale de modifier ou de préciser les modalités de la proposition sur laquelle ils portent.

de ces marqueurs (qu'ils partagent avec des adverbiaux comme à mon avis ou d'après moi) consiste à désigner le locuteur comme source du jugement asserté par l'énoncé.

Une fois cette classe délimitée, on peut en envisager une analyse consistant à examiner en quoi chacun de ces modalisateurs se différencie des autres<sup>10</sup>. Il est en effet clair que la modalisation n'est pas opérée de la même manière par j'ai l'impression que et j'estime que. Pour ce faire, on aura recours à des critères que l'on peut qualifier d'évidentiels<sup>11</sup>, dans la mesure où ils renseignent sur la manière dont s'est formé le jugement - ces critères étant plus ou moins liés au sémantisme du verbe -, mais également à des critères plus proprement modaux, comme nous avons commencé à le faire dans Tuchais (2012) à propos de je considère que et j'estime que.

## Bibliographie:

Aijmer, K. (1972), Some Aspects of Psychological Predicates in English, Stockholm, Almqvist & Wiksell.

Aijmer, K. (1997), "I think - an English modal particle", T. Swan & O.

J. Westvik (eds) Modality in Germanic languages. Historical and comparative perspectives, Berlin / New York, Mouton de Gruyter, 1-47.

Andersen, H. L. (1996), "Verbes parenthétiques comme marqueurs discursifs",

C. Muller (ed), Dépendance et intégration syntaxique : subordination, coordination, connexion. Tübingen, Niemeyer, 307-315.

<sup>9</sup> Certains des critères cités ci-dessus et la manière dont ils s'appliquent aux expressions de cette liste requièrent naturellement des discussions plus approfondies. Nous renvoyons sur ce point à nos travaux ultérieurs.

<sup>10</sup> Nous avons rappelé la proximité de ces modalisateurs avec les adverbiaux du type à mon avis, et l'on pourra donc se référer pour cela aux études consacrées à ces derniers, comme Borillo (2004), Coltier & Dendale (2004), ou Marque-Pucheu (2000).

<sup>11</sup> De nombreuses études explorent récemment les liens entre modalité et évidentialité, et les « verbes parenthétiques » ou les « verbes épistémiques » sont souvent cités dans ce cadre (voir notamment Dendale & Tasmowski (eds) (2001), Ekberg & Paradis (eds) (2009), Barbet & Saussure (eds) 2012).

- Apothéloz, D. (2003), "La rection dite "faible" : grammaticalisation ou différentiel de grammaticité ?", Verbum 25, 241-262.
- Bally, C. (1942), "Syntaxe de la modalité explicite", *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 2, 3-13.
- Bally, C. (1950), *Linguistique générale et linguistique française*, troisième édition, Berne, Francke. (1932 pour la première édition)
- Barbet, C. & L. De Saussure (eds) (2012) Langue française, n°173 : Modalité et évidentialité en français, Paris, Armand Colin.
- Benveniste, E. (1958), "De la subjectivité dans le langage", repris dans Benveniste (1966), pp. 258-266.
- Benveniste, E. (1965), "Structure des relations d'auxiliarité", repris dans Benveniste (1974), pp. 177-193.
- Benveniste, E. (1966), *Problèmes de linguistique générale*, t. I, Paris, Gallimard.
- Benveniste, E. (1974), *Problèmes de linguistique générale*, t. II, Paris, Gallimard.
- Blanche-Benveniste, C. (1989), "Constructions verbales « en incise » et rection faible des verbes", *Recherches sur le français parlé*, 9, Aixen-Provence, Université de Provence, 53-73.
- Bolinger, D. (1968) "Postposed main phrases: An English rule for the Romance subjonctive", Canadian Journal of Linguistics, 14(1), 3-30.
- Borillo, A. (1982), "Deux aspects de la modalisation assertive : *croire* et *savoir*", Langages, 67, 33-53.
- Borillo, A. (2004), "Les « Adverbes d'opinion forte » selon moi, à mes yeux, à mon avis,...: point de vue subjectif et effet d'atténuation", Langue française 142, 31-40.
- Coltier, D. & P. Dendale (2004), "La modalisation du discours de soi : éléments de description sémantique des expressions pour moi, selon moi et à mon avis", Langue française 142, 41-57.
- Dendale, P. & L. Tasmowski (eds) (2001), *Journal of Pragmatics* n°33-3: Evidentiality and related notions, Amsterdam, Elsevier B.V.
- Ekberg L. & C. Paradis (eds) (2009), Functions of Language n°16:

- Evidentiality in language and cognition, Amsterdam, John Benjamins.
- Gosselin, L. (2010), Les modalités en français. La validation des représentations, Amsterdam, Rodopi.
- Hooper, J. B. (1975), "On assertive predicates", J. P. Kimball (ed) Syntax and semantics, Vol. 4, New York, Academic Press, 91-124.
- Jackendoff, R. (1972), Semantic interpretation in generative grammar, Cambridge Mass., MIT Press.
- Kiparsky, C. & P. Kiparsky (1970), "Fact", M. Bierwisch & K. Heidolph (eds) Progress in linguistics, The Hague, Mouton, 143-173.
- Lakoff, G. (1974), "Syntactic amalgams", Papers from the tenth regional meeting, Chicago Linguistic Society, 321-344.
- Larrivée, P. (2002) "Invariants sémantiques et constructions syntaxiques", Travaux de linguistique, 45, 67-82.
- Marque-Pucheu, C. (2000) "À mon avis et à mon goût : jugement de réalité et jugement de valeur", A. Englebert, M. Pierrard, L. rosier, D. Van Remdonck (eds), Actes du XXII<sup>e</sup> congrès international de linguistique et philologie romanes: Bruxelles 1998, Tübingen, Max Niemeyer.
- Martin, R. (1987), Langage et croyance: Les "univers de croyance" dans la théorie sémantique, Bruxelles, Mardaga.
- Martin, R. (1988), "CROIRE QUE p / PENSER QUE p", J.-L. Benezech et al. (eds), Hommage à Bernard Pottier, Paris, Klincksieck, 547-554.
- Pottier B. (dir.) (1973) Le langage, Paris, C.E.P.L.
- Récanati, F. (1981), Les énoncés performatifs, Paris, Les Editions de Minuit.
- Récanati, F. (1984), "Remarques sur les verbes parenthétiques", P. Attal & C. Muller (eds) De la syntaxe à la pragmatique. Actes du colloque de Rennes, Amsterdam, Benjamins, 319-352.
- Ross, J. R. (1973), "SLIFTING", M. Gross, M. Halle & M. P. Schutzenberg (eds) Proceedings of the first International Conference on the formal analysis of natural languages, The Hague, Mouton, 133-165.
- Roulet, E. (1979), "Des modalités implicites intégrées en français contemporain", Cahiers Ferdinand de Saussure, 33, 41-76.

- Roulet, E. (1993), "Des formes et des emplois des modalisateurs de proposition dans l'interaction verbale", N. Dittmar, A. Reich (eds) Modalité et acquisition des langues, Berlin/New York, Walter de Gruyter, 27-40.
- Thompson, S. A. & A. Mulac (1991) "A Quantitative Perspective on the Grammaticization of Epistemic Parentheticals in English", E. C. Traugott & B. Heine (eds) *Approaches to Grammaticalization*, Vol. II, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, 313-329.
- Tuchais, S. (2009), "Sur les concepts linguistiques de modalité et de modalisation", Bulletin of the Faculty of Foreign Studies, 43, Sophia University, 77-100.
- Tuchais, S. (2012), "Les verbes d'opinion et la variabilité des jugements : le cas de je considère que p et j'estime que p", Bulletin d'études de linguistique française, 46, 35-50.
- Urmson, J. O. (1952), "Parenthetical verbs", Mind, 61, 480-496.
- Vet, C. (1994), "Savoir et croire", Langue française, 102, 56-68.
- Ziv, Y. (1985), "Parentheticals and functional grammar", A. M. Bolkestein et al. (eds), Syntax and Pragmatics in Functional Grammar, Dordrecht, Foris Publications, 181-213.